

**COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 22 mai 2014 à 20 heures 30**

**Membres** : Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Lamic Pascal, Lavergne Guillaume, Salvan Elisabeth, Vours Marie Agnès. Vours Marie Ange, Vergne Jérôme.

Absente : Marie Ange Vours représentée par Marie Pierre Cassabois.

Date de convocation 13 mai 2014

Secrétaire de séance : Michaël Bouchet

Le Jeudi 22 mai à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1. Approbation PV du 14 avril

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Proposition d'adhésion au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du LOT (SDAIL).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étendue des services pouvant être proposés par le SDAIL en échange du versement d'une cotisation annuelle. Le syndicat apporte son expertise dans de nombreux champs de compétence : aide technique, administrative, financière, juridique appliquée à tous les domaines de la vie de la commune, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de constructions ou équipements publics, de gestion du domaine public ou de gestion foncière, d'entretien des patrimoines historiques, ouvrages d'art, routier, ou bien encore de technologies de l'information et de la communication ...etc

Le conseil décide de reporter la décision, souhaite voir avec le SMPVD si les services qu'il propose ne sont pas les mêmes.

3. Modifications concessions cimetière.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués pour les concessions au cimetière ,

concession cimetière                    10 € le m<sup>2</sup> pour une durée perpétuelle

case columbarium                    600 euros pour une durée de 30 ans

plaque pour jardin du souvenir    10 Euros

jardin du souvenir                    accès gratuit

Les recettes des concessions sont reversées en totalité au budget du CCAS. (délibération du 23 mai 2000)

Les recettes des cases du columbarium en totalité au budget communal.(délibération du 13 mai 2013)

Il propose de réviser les tarifs des concessions datant de 2002 et de modifier leur durée.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide que toutes les concessions auront une durée de 30 ans et fixe le prix à 10 € le m<sup>2</sup>

Précise que l'encaissement de ces concessions sera reversé en totalité au budget du CCAS.

Ces nouvelles dispositions sont applicables à compter de ce jour.

4. Attribution location annuelle du pré au dessus du cimetière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du déroulement de la consultation pour la location de la parcelle, située au dessus du cimetière, cadastrée AK 91 d'une surface de 4185 m<sup>2</sup>.

Il rappelle que la période de location est fixée du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015. Les offres étaient à déposer en mairie au plus tard le lundi 28 avril à 14 heures 30 minutes. L'ouverture des plis s'est déroulée le même jour à 15 heures.

Une seule offre, celle de Madame et Monsieur DAILLON de MIERS, a été déposée pour la somme de cent dix euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l'offre de Madame et Monsieur DAILLON pour la somme de 110 euros

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de cette somme sur le budget communal.

#### 5. Délibération de régularisation pour un alignement à la Cité d'Auru

Suite à un changement de propriétaire des parcelles AE 345 et 347 à la cité d'Auru, L'étude de la SCP BEAUJEAN notaire à Gramat a fait part d'un plan de division établi en 2008 par la société GEA LACHAUD pour un alignement au droit de ces parcelles qui appartenaient, à cette époque, à la Société CCL. Parcelles vendues depuis à Monsieur LATOUR.

La parcelle AE 348 de 28 m<sup>2</sup> issue de ce plan de division est restée propriété de la commune, alors qu'elle aurait dû être cédée à la Société CCL.

Il conviendrait de profiter du changement de propriétaire pour procéder à une régularisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. donne son accord pour régulariser cette situation.
2. fixe le prix de cette parcelle AE 348 d'une surface de 28 m<sup>2</sup> à 1 €uro.
3. autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié.

#### 6. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite aux récentes élections municipales, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, la durée du mandat des membres de la CCID étant la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par Le Directeur des Finances publiques sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil municipal.

Le conseil municipal valide la liste des 12 membres titulaires et 12 membres suppléants proposée par Mr le Maire.

#### 7. Demande de subvention par Music Passion

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention adressée par l'Association Music Passion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour, Monsieur FAU administrateur de l'association s'étant abstenu, d'attribuer à cette association pour l'année 2014 la somme de 450 euros.

#### 8. Questions diverses.

- Organisation du bureau de vote pour les européennes du 25 mai.
- Présentation de déclarations d'intentions d'aliéner pour des biens soumis au droit de préemption : maison ABBAMONTE GOUYGOU située dans le bourg, maison LATOUR située à Auru.  
Pas de préemption.
- Signature samedi 24 de la convention avec la Fondation du Patrimoine.
- Lotissement Roubidou : Monsieur SEGALIN du CAUE a établi un rapport concernant l'aménagement du secteur de Roubidou et viendra le présenter le jeudi 5 juin à 15 heures.
- Mathieu LACHIEZE et Benoît SOULADIE souhaitent acheter chacun une partie d'un terrain au mas davet, la commission travaux voirie se rendra sur place le 26 mai pour voir si travaux nécessaires.
- Elargissement du chemin du Cloups de Gaule à Barrières.
- Le club de Foot de MIERS étant champion du LOT, Monsieur le Maire propose d'organiser un vin d'honneur qui se déroulera le mercredi 28 mai à 19 h 30.
- 2 producteurs de bières ont fait une demande pour le marché de producteurs. Autorisation refusée car ils ne produisent pas la matière première. Le conseil donne son accord à Monsieur Anthony GOUYGOU pour s'installer en face de la maison ALAUX.
- Achats petits matériels : fauteuils, tondeuse, présentoir à dépliants - demander devis.
- Demande utilisation sono dans l'église pour mariage le 31 mai, le conseil donne son accord.
- Travaux école : lundi 26 mai rangement de la bibliothèque et tri dans l'ancienne cantine.
- Problème d'éclairage public : Michaël BOUCHET se propose de regarder.
- Inondation boulangerie : voir les moyens de résoudre ce problème au niveau de la voirie.
- Prise triphasée pour hameau de Barrière voir la communauté de communes.

- Gilles FAU donne lecture du courrier adressé à Thierry CONTENSSOU quant aux remarques faites lors de la visite du hameau de Barrières par la commission de sécurité.
- Le samedi 7 juin, projection de films sur 4 grottes du Lot étudiées par Monsieur LORBLANCHET dont les Fieux à 17 h 30 au Foyer rural d'Alvignac, 19h30 visite du site des Fieux.
- Prochain conseil municipal le 30 juin. Réunion du maire et des adjoints le 2 juin.

Fin de séance 23 h 40

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Lavergne Guillaume,

Fau Gilles,

Vergne Jérôme,

Bouchet Michaël,

Salvan Elisabeth,

Vaurs Marie Agnès,

Vaurs Marie Ange,

Lamic Pascal,

Boudet Jean Bernard.